

Présentation de l'application CARTORADIO MOBILE







Contact presse
Franca Vissière
06 09 48 79 43
franca.vissiere@anfr.fr

CARTORADIO MOBILE



L'Agence Nationale des Fréquences lance l'application **Cartoradio Mobile** issue du site www.cartoradio.fr, disponible sur smartphone et tablette.

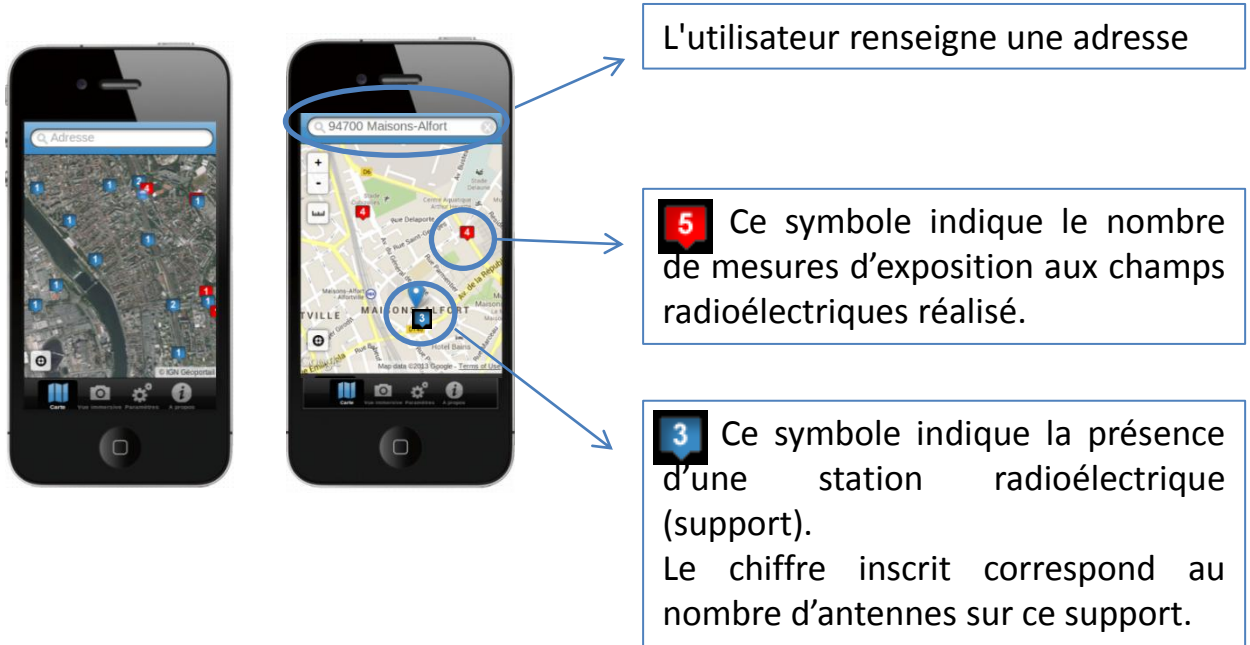
Cette application permet de localiser l'ensemble des stations radioélectriques de plus de 5 Watts autorisées ainsi que les mesures de champs électromagnétiques réalisées selon le protocole officiel.

- Environ **123 000 installations radioélectriques** répertoriées :
 - Téléphonie mobile 
 - Télévision 
 - Radio 
 - Autres (radars, réseau taxi, police municipale,...) 
- Plus de **26 000 mesures de champ** référencées.
Pour chaque mesure : description de l'environnement et des résultats de la mesure effectués par des laboratoires accrédités.
- L'application est disponible sur les systèmes d'exploitation iOS et Android.

La mise à disposition de ces informations au public contribue à l'objectif de l'Etat d'une meilleure transparence de l'information en matière d'implantation des sites et d'exposition du public aux ondes radioélectriques.

COMMENT ACCEDER AUX RESULTATS ?

L'application permet de visualiser les informations sur fond de carte satellite IGN ou Google Map.



L'utilisateur renseigne une adresse

5 Ce symbole indique le nombre de mesures d'exposition aux champs radioélectriques réalisé.

3 Ce symbole indique la présence d'une station radioélectrique (support).
Le chiffre inscrit correspond au nombre d'antennes sur ce support.



Il est possible de mesurer la distance entre deux points sur la carte.

LES STATIONS

En cliquant sur une icône (   ) on accède à l'adresse exacte de la station.

En cliquant sur une adresse, on accède à la liste des exploitants et des services autorisés. L'utilisateur peut alors sélectionner un exploitant et obtenir les détails sur les caractéristiques radioélectriques de l'installation.



Nom de l'exploitant

Services autorisés


En sélectionnant une ligne, des précisions sont apportées sur le service autorisé :

- l'orientation de l'antenne,
- les bandes de fréquences utilisées.

Date de l'accord ANFR pour l'implantation

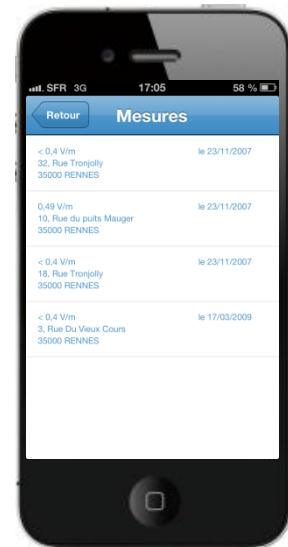


LES MESURES

En cliquant sur une mesure , on accède à l'ensemble des mesures qui ont été effectuées à l'adresse indiquée.

En cliquant sur l'adresse, on accède à la fiche de mesures d'exposition du public aux champs radioélectriques.

Ces mesures ont été réalisées par des laboratoires accrédités. Cette accréditation garantit l'indépendance de la mesure et le suivi du protocole élaboré par l'ANFR, qui permet la reproductibilité des mesures.



Une fiche comporte la date et le lieu des mesures ainsi que le résultat synthétique des mesures.



Résultat de la mesure exprimé en volt par mètre (V/m).
Ce résultat intègre toutes les sources d'exposition.

Ce graphe précise le détail des sources d'exposition.